



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 57
Nombre de procurations : 21

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Catherine VICTOR	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Gérard HERRMANN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine GOZZI	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Adhésion à l'association et au GIP (Groupement d'Intérêt Public) EKITIA –
Désignation des membres représentant Dijon Métropole au sein d'EKITIA**

Dijon métropole conduit sur son territoire de nombreuses initiatives autour de la donnée, avec l'ambition de contribuer à l'efficacité des politiques publiques, renforcer la transparence de l'action publique et favoriser l'innovation et la création au sein du territoire. Ces nouvelles approches centrées sur la "data" ne sauraient se faire sans garde-fous. Les données, et plus encore leurs outils d'exploitation (par exemple des algorithmes de plus en plus sophistiqués ou le recours à l'intelligence artificielle) suscitent de légitimes interrogations.

Pour cette raison, Dijon métropole a créé un "Comité Métropolitain de la Donnée" qui regroupe des acteurs représentatifs du territoire, issus de tous horizons : entreprises, enseignement supérieur et recherche, associations et société civile, collectivités territoriales... Avec cette instance, elle veut se doter d'une "gouvernance éclairée de la donnée" au service des politiques publiques et de l'intérêt général.

Pour aller plus loin et renforcer la contribution de Dijon métropole dans les domaines de la donnée ou de l'intelligence artificielle, il est proposé une adhésion à l'entité EKITIA.

Avec un siège à Toulouse avec des bureaux à Paris et Montpellier, EKITIA est une structure qui est autant dans le partage d'idées et de réflexion que dans la réalisation d'actions. Elle met en avant 3 piliers d'expertises : l'éthique de l'usage des données, les solutions techniques renforçant la confidentialité et les modèles économiques du partage des données.

Actuellement association de préfiguration, EKITIA est en cours de mutation pour devenir un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dès l'automne de cette année.

Elle regroupe déjà quelque 70 membres et partenaires qui sont des entreprises privées et publiques, des collectivités, des acteurs académiques ou encore des clusters et des pôles de compétitivité. Parmi eux : ORANGE, LA POSTE, INRIA, INRAE, INSERM, CNES, CEREMA, Toulouse Métropole, Nantes Métropole, Bordeaux Métropole...

Rejoindre le GIP EKITIA permettrait à Dijon métropole d'intégrer un écosystème dynamique autour de sujets prospectifs sur lesquels elle travaille activement. Elle aurait ainsi la possibilité d'assurer et valoriser la démarche éthique de ses projets, tout en participant à la création d'un cadre de confiance dans l'usage de la "donnée intersectorielle". Elle trouverait aussi un accompagnement de valeur pour sécuriser et accélérer ses actions. Elle aurait l'occasion de participer à des projets nationaux ou européens, et travailler sur des solutions innovantes d'accès à la donnée.

L'adhésion suppose de s'engager à respecter les valeurs mentionnées dans la charte éthique EKITIA et de signer la convention constitutive du futur GIP ; les deux documents sont joints au présent rapport et de verser une cotisation forfaitaire annuelle dont le montant s'élève à 9 960 € TTC pour l'année 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 24 de la convention constitutive du futur GIP EKITIA, Dijon métropole doit désigner les représentants qui prendront part aux décisions de l'assemblée générale.

A cet effet, il est proposé que le représentant titulaire de Dijon métropole nommément désigné, soit Monsieur Denis HAMEAU, Conseiller métropolitain délégué à la smart city onDijon, à l'enseignement supérieur et l'université.

Il est également proposé de choisir pour représentants suppléants de Monsieur HAMEAU, deux agents de la Direction du Numérique (DN) nommément désignés :

- Xavier LENOIR, directeur du numérique, en tant que premier suppléant
- David FAU, responsable du service des données, en tant que second suppléant

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'adhésion à l'association EKITIA, en préfiguration de la constitution d'un GIP, avec pour objectif de créer un cadre de confiance éthique et souverain autour de la donnée et de l'intelligence artificielle,
- **d'autoriser** le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle dont le montant s'élève à 9 960 € pour l'année 2024,
- **de désigner** Monsieur Denis HAMEAU comme représentant titulaire de DIJON METROPOLE au sein de l'assemblée générale EKITIA, avec Monsieur Xavier LENOIR et Monsieur David FAU, comme représentants suppléants de DIJON METROPOLE,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 21 PROCURATION(S)